

DIX ANS APRÈS

L'ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DEPUIS LA DÉCENTRALISATION

Comment les bibliothèques départementales ont-elles évolué depuis la décentralisation ? Cet article se propose d'apporter un éclairage sur cette question à partir du *Guide des BDP*¹. Publié tous les ans, depuis l'automne 1990, par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), il permet d'observer une série continue de réponses à des questions ayant très peu varié d'une année à l'autre.

A la différence des statistiques officielles publiées par la Direction du livre et de la lecture (DLL), dont il ne prétend pas avoir la rigueur scientifique, ce guide présente, en plus des données chiffrées, de nombreuses informations qualitatives sur des activités originales et difficilement quantifiables. Ces informations sont regroupées dans la partie « Tendances », qui figure à la fin du guide.

Hybride d'index et de tableau récapitulatif, cette partie du guide permet aux directeurs de BDP², lorsqu'ils ont repéré une pratique qui les intéresse, de prendre contact avec la personne concernée. Avec le recul qu'offrent

sept éditions successives, on peut commenter les principales évolutions constatées en matière de personnel, de moyens et de politiques, en s'aidant aussi des chiffres publiés par la DLL³.

Le personnel

Services extérieurs du ministère de la Culture jusqu'au 31 décembre 1985, les BCP étaient censées employer exclusivement du personnel d'État. En fait, dès le début des années 1980, certains conseils généraux avaient déjà créé quelques emplois départementaux.

Les statistiques de la DLL recensaient, au 31 décembre 1986, 1 385 emplois (équivalents temps plein), soit un effectif moyen par établissement légèrement inférieur à quinze. Les personnels d'État représentaient 65 % du total.

Selon le *Guide des BDP 1997*, on compte à la mi-1996 1 890 emplois, soit une moyenne proche de vingt. A quelques unités près, tous les personnels sont territoriaux ou détachés dans la fonction publique territoriale.

La lecture de ces chiffres appelle plusieurs observations. Tout d'abord, la

1. *Guide des BDP 1997* / sous la direction de Alain CARACO, Bourg-en-Bresse, Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 1997.

2. Suivant l'époque et le contexte de référence, on emploiera dans cet article les expressions ci-après, que le lecteur doit tenir pour équivalentes : bibliothèque centrale de prêt (BCP), bibliothèque départementale de prêt (BDP), bibliothèque départementale.

3. Les deux principales sources employées dans cet article sont :

Les statistiques officielles de la DLL sur les BCP pour l'année 1986 qui recensent les résultats de 94 BCP, au 31 décembre 1986, et le *Guide des BDP 1997* qui recense les résultats des 96 BDP, à la mi-1996.

ALAIN CARACO

**Bibliothèque
départementale de la Savoie**
bds@cg73.fr

décentralisation a été synonyme de forte croissance des effectifs : environ un tiers en dix ans ! Il s'agit, sans aucun doute, d'un des éléments qui permettent d'affirmer que les conseils généraux se sont bien appropriés l'outil qu'ils ont hérité de la décentralisation.

La territorialisation du personnel est la résultante de trois évolutions. En premier lieu, la croissance des effectifs a été entièrement le fait des conseils généraux, l'État n'ayant plus créé de postes en BDP après la décentralisation.

**LA
DÉCENTRALISATION
A ÉTÉ SYNONYME DE
FORTE CROISSANCE
DES EFFECTIFS :
ENVIRON UN TIERS
EN DIX ANS !**

Ensuite, conséquence des lois de décentralisation, les personnels d'État en poste ont eu le droit d'option, avec effet à compter du 1^{er} janvier 1994. Trois possibilités s'offraient à eux : demander leur réintégration dans un service dépendant de l'État, demander leur détachement auprès de l'autorité territoriale, ou ne rien faire, ce qui signifiait le maintien dans leur statut d'agent de l'État, mis à disposition du département.

Il semble que la majeure partie des personnels ait choisi les deux dernières solutions, tant pour des raisons d'attachement au poste qu'ils occupaient que pour ne pas avoir à subir une mutation géographique souvent inévitable en cas de réintégration. En effet, alors que les BDP sont présentes dans toutes les préfectures et ont parfois même des annexes dans de plus petites villes encore, les personnels des bibliothèques de l'État sont très majoritairement concentrés en

région parisienne et dans les villes universitaires.

Enfin, avec la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, dite « loi Hoeffel », le droit d'option s'est transformé en devoir d'option. Les agents qui avaient décidé de rester mis à disposition du département ont dû choisir entre le retour à l'État ou le détachement auprès du conseil général, avec effet à compter du 1^{er} janvier 1996. C'est cette dernière solution qui a été la plus généralement choisie, l'autre option ayant été préférée par des personnels proches de la retraite ou souhaitant changer de poste.

De nouveaux types d'emplois

L'évolution des effectifs n'a pas concerné seulement leur nombre. Plusieurs mutations qualitatives sont apparues.

En catégorie A, tout d'abord, les BCP ne connaissaient qu'un corps, comme les bibliothèques universitaires : les conservateurs, qui représentaient 115 emplois fin 1986. Leur effectif a légèrement crû depuis : ils étaient 132 à la mi-1996.

En revanche, cette période a vu l'apparition du cadre d'emploi des bibliothécaires, qui étaient 86 à la mi-1996. Ils proviennent de deux origines bien distinctes. D'une part, des bibliothécaires territoriaux ont fait l'objet d'un recrutement extérieur, ce grade ayant toujours existé dans les bibliothèques municipales non classées. D'autre part, des bibliothécaires-adjoints, personnels d'État, ont été promus sur place après réussite à un concours interne exceptionnel, intervenu après la refonte des statuts des personnels des bibliothèques, en 1991.

Si les effectifs ont globalement augmenté depuis la décentralisation, les personnels non spécifiques des bibliothèques ont augmenté encore plus vite que la moyenne. Pour la catégorie C, un brassage des agents de tous grades, qu'il s'agisse de personnels administratifs ou techniques, s'est fait avec les autres services départementaux. Ces agents exercent des fonctions non seulement administratives, mais aussi bibliothéconomiques, autrefois dévolues au personnel de magasinage, comme la

conduite des bibliobus ou le reclassement des collections.

Des personnels administratifs de catégorie A et B ont également apparu depuis la décentralisation. Alors qu'avant 1985, la quasi-totalité des fonctions administratives était partagée entre le conservateur chargé de la direction et un agent de catégorie C de la filière administrative, on compte à la mi-1996 dix-huit rédacteurs, dix-sept attachés et même un administrateur territorial.

L'importance des fonctions administratives et de gestion des BDP justifie largement la présence de ces emplois. Cependant, quelques départements ont poussé cette logique jusqu'à son extrémité, au point de ne plus confier la direction de la BDP à un conservateur, mais à un attaché ou à un administrateur, ignorant ainsi l'importance et la spécificité des fonctions bibliothéconomiques. Ce choix a été accueilli très défavorablement, tant par la profession que par la Direction du livre et de la lecture et des recours devant les juridictions administratives sont à l'instruction.

Enfin, quelques informaticiens ont été recrutés, sous des statuts divers. Là encore, l'importance des besoins peut laisser prévoir que ce type d'emploi devrait largement se multiplier dans les années à venir.

Les moyens

En 1986, la surface totale des bâtiments des BCP représentait 103 000 m². Elle atteint 159 000 m² à la mi-1996, soit une croissance de 54 %. A la différence de celle du personnel, cette augmentation est principalement le fruit de l'effort de l'État, qui s'était engagé à poursuivre son programme de construction de BCP après la décentralisation. Selon le *Guide des BDP 1990*, quarante et une BCP avaient une annexe et quarante-quatre selon l'édition 1997.

Bien qu'on ne dispose pas du nombre d'annexes en 1986, on peut raisonnablement penser que la forte augmentation de la surface totale des BDP traduit l'amélioration générale des bâtiments, mais pas l'augmentation de leur nombre.

L'évolution des BDP depuis la décentralisation : principaux chiffres

LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

Total sur l'ensemble des BDP	1986	1996	Évolution
Emplois (équivalent plein temps)	1 385	1 890	+ 36 %
Surface totale (m ²)	103 000	159 000	+ 54 %
Bibliobus, musibus, médiabus	334	379	+ 13 %
Voitures légères	162	253	+ 56 %
Livres (volumes)	14 000 000	21 000 000	+ 50 %
Documents sonores (unités)	400 000	1 400 000	+ 250 %
Vidécassettes (unités)	2 650	145 000	+ 5 372 %
Nombres de BDP concernées par			
Informatisation intégrée	20	80	+ 300 %
Fax	6	90	+ 1 400 %
Courrier électronique	0	4	-
Formation ABF	17	25	+ 47 %
Bulletin de liaison	15	37	+ 147 %

LES RÉSEAUX

Total sur l'ensemble des réseaux	1986	1996	Évolution
Bibliothèques municipales + bibliothèques relais	3 000	6 000	+ 100 %
Autres dépôts tous publics	14 000	11 000	- 21 %
Communes desservies par bibliobus de prêt direct	4 000	2 200	- 45 %
Dépôts scolaires (primaire et maternelle)	10 000	9 000	- 10 %
Dépôts scolaires (enseignement secondaire)	600	600	+ 0 %

Sources : Les statistiques officielles de la DLL sur les BCP pour l'année 1986, le *Guide des BCP 1990* et le *Guide des BDP 1997*.

Cette amélioration s'est accompagnée de la venue à la BDP, de plus en plus fréquente, des responsables de bibliothèques-relais, que ce soit pour des actions de formation ou de conseil, ou pour renouveler leur dépôt de livres ou de documents sonores. Non seulement les surfaces augmentent, mais leur affectation évolue.

Les nouvelles BDP, ainsi que celles qui ont fait l'objet de travaux de réaménagement, consacrent une surface moins importante au stockage dense des collections. Le magasin traditionnel se transforme peu à peu en salle de prêt, et du mobilier choisi dans les gammes utilisées habituellement en bibliothèque municipale remplace les rayonnages massifs et gris. Des meubles inconnus apparaissent, comme la banque de prêt, la table de consultation, les fauteuils et le présentoir à nouveautés. On a

besoin de salles de réunion plus nombreuses, plus petites pour l'accueil personnalisé et plus grandes pour la réception de groupes importants. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude systématique sur cette évolution qualitative.

L'évolution du bibliobus

Le bibliobus a longtemps été la figure emblématique des BCP, au point que le mot a souvent servi à désigner l'institution elle-même. Il est intéressant de noter que la majeure partie de ces véhicules portait en grosses lettres le mot « bibliobus » en plus de l'expression « bibliothèque centrale de prêt », à la différence des camions de pompiers ou des fourgons postaux, qui se contentaient des expressions « Sapeurs pompiers » ou « La Poste » ! La période ne lui est pourtant guère faste. Fin 1986, on comp-

taient 334 bibliobus et musibus ; 379 à la mi-1996, soit une croissance de 13 %, qui n'est en rien comparable à celle des personnels ou des bâtiments.

Parallèlement, les autres véhicules, c'est-à-dire principalement les voitures légères, passaient de 162 à 253, soit une augmentation de 56 %. La tournée de bibliobus, activité unique de dépôt de livres et de conseil au dépositaire, éclate en plusieurs activités, soit à la BDP, d'où l'évolution des bâtiments, soit dans les communes, d'où la forte croissance du parc de véhicules légers, destinés à aller à la rencontre des correspondants et des élus.

La diversification des médias

Quel que soit le type de support, les collections des BDP ont largement augmenté depuis la décentralisation : les livres sont passés de quatorze à vingt et un millions, soit une croissance de 50 % et ce, malgré l'important désherbage qui a généralement accompagné l'informatisation.

Les hausses sont encore plus fortes en ce qui concerne les documents sonores, qui passent de 400 000 à 1 400 000. On peut supposer qu'ils ont été peu soumis au désherbage - à l'exception peut-être des disques noirs, qui représentaient le tiers des collections en 1986 -, et que l'essentiel des nouveaux documents acquis sont des disques compacts (3 % seulement des fonds en 1986). Presque toutes les BDP disposent maintenant d'une discothèque (84 sur 96).

La croissance de la vidéo a été d'autant plus fulgurante qu'on partait de très bas : 145 000 en 1996 contre 2 650 cassettes en 1986). Le standard 3/4 de pouces, destiné à la consultation sur place, n'a pas connu un grand succès et l'essentiel des cassettes sont des VHS, destinées au prêt. En revanche, ce développement s'est limité à 36 BDP seulement.

Quant aux cédéroms autres que bibliographiques, ils commencent à apparaître, mais on ne dispose encore d'aucune information synthétique sur la question. Compte tenu de l'apparition du cédérom de la nouvelle génération, le DVD (Digital Versatile

Disc), on peut se demander s'il se créera encore des vidéothèques de cassettes, ou si la vidéo ne deviendra pas un type de cédérom particulier.

Des établissements largement informatisés

A la veille de la décentralisation, une cinquantaine de BCP était connectée au réseau Libra, système de catalogage partagé du ministère de la Culture.

La base bibliographique permettait un catalogage sophistiqué au format Unimarc. En revanche, Libra n'offrait pas de solution efficace à la question majeure des BCP : le prêt et la localisation d'un nombre élevé de documents dispersés sur un vaste territoire. Libra a rapidement été abandonné par l'État, laissant ainsi orphelines des bibliothèques qui avaient pris goût à l'informatique. Ceci explique peut-être pourquoi les BDP sont probablement le type de bibliothèque où l'informatisation intégrée est la plus développée.

Le Guide des BCP 1990 indique vingt établissements informatisés. On atteignait les 80 à la mi-1996. Compte tenu de l'étroitesse du marché (on aura beau faire, il n'y aura jamais plus d'une BDP par département), et de la complexité des développements nécessaires pour gérer le prêt en bibliobus et les liaisons avec des annexes distantes de plusieurs dizaines de kilomètres, le nombre de fournisseurs est resté assez limité. Aux quatre premiers systèmes (CLSI, Opsys, SDL Média et Tobias), installés chacun à l'origine sur un ou deux sites seulement, sont venus s'ajouter cinq concurrents (AB6, Book-Plus, Geac, Multilis et Orphée). Opsys (vingt-quatre BDP) et Multilis (vingt et une BDP) détiennent ensemble plus de la moitié du marché.

En 1990, seules six BDP étaient équipées de fax, souvent après de longues négociations avec leur autorité de tutelle, méfiantes devant ce nouvel outil, réputé incontrôlable parce que mal connu... En 1996, les chiffres se sont inversés et six BDP seulement n'ont toujours pas de fax. L'effet de nouveauté, qui induit souvent les mêmes réticences des autorités, s'est maintenant reporté sur le courrier

électronique, auquel quatre BDP avaient accès à la mi-1996. Il y a peu de risques à prévoir son développement spectaculaire dans les années à venir.

Les politiques : réseaux et activités

La BDP se définit généralement comme une tête de réseau. La réalité montre qu'il s'agit encore bien souvent d'une tête de réseaux, multiples et parfois sans liens entre eux.

Les réseaux émergents

Il existe sans aucun doute un réseau émergent, et pour trois raisons. Tout d'abord, c'est celui dont on parle dans la littérature officielle. La circulaire DLL 6 n° 85-2316 du 1^{er} août 1985, dite « circulaire Gattégno », peut être considérée comme les dernières volontés de l'État, quatre mois avant la décentralisation. Elle invite les conseils généraux à les suivre et compte sur les directeurs de BCP pour les y inciter.

Cette circulaire reprend, par bien des aspects, les orientations de la circulaire DLL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978, dite « circulaire Groshens ». Il s'agit, pour l'essentiel, de promouvoir la création de véritables bibliothèques municipales partout où cela est possible et de développer un réseau de bibliothèques-relais, définies comme « *préfiguration d'une bibliothèque municipale lorsque la taille de la commune permet de penser qu'un tel service pourra à terme y être créé, organisation idéale du dépôt dans les autres cas* ».

Afin de ne pas disperser des moyens toujours insuffisants, les BCP doivent abandonner le prêt direct en bibliobus, les dépôts scolaires et la desserte des communes de plus de 10 000 habitants. Ces orientations, bien que ne figurant dans aucun texte à valeur légale ou réglementaire, sont entendues dans la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992, pour l'attribution de la part départementale du concours particulier et dans les règlements du Centre national du livre. Cette définition du réseau départemental a été largement promue par l'ADBDP, créée en octobre 1987, c'est-à-dire un peu

moins de deux ans après la décentralisation des BCP. Et ce réseau de bibliothèques publiques en milieu rural et périurbain est en forte expansion. Il a doublé, passant d'environ 3 000 points en 1986 à 6 000 en 1996.

Le poids du passé

Il ne faudrait pas croire pour autant que les dépôts traditionnels, les bibliobus de prêt direct et surtout les réseaux scolaires ont totalement disparu. Le nombre de dépôts traditionnels est passé de 14 000 à un peu moins de 11 000. Il est cependant vrai que la différence entre le dépôt commençant à atteindre une relative autonomie et la bibliothèque-relais n'est pas toujours la même d'une BDP à l'autre, ce qui ne simplifie pas les comparaisons.

Les bibliobus de prêt direct, en revanche, sont en forte régression, desservant un peu plus de 4 000 communes en 1986 et environ la moitié en 1996. Une étude géographique détaillée montrerait qu'ils sont inexistantes dans trente-six BDP, alors qu'ils représentent une activité dominante dans six autres. Mais la grande surprise vient de l'école : il reste encore 9 000 dépôts scolaires, contre 10 000 il y a dix ans ! Quant à la desserte des établissements secondaires, elle a légèrement régressé, se maintenant autour de 600. Le fait que les conseils généraux aient à la fois la tutelle des BDP et des collèges n'a donc pas entraîné un développement de ce type de desserte.

La desserte des autres publics particuliers n'a vraisemblablement jamais représenté une part importante de l'activité des BDP. En revanche, il est extrêmement difficile d'avoir une vue synthétique sur la question.

Des centres départementaux de formation

Corollaire de la définition de la BDP comme tête d'un réseau de bibliothèques publiques en milieu rural et périurbain, la formation est une activité qui a connu une forte croissance depuis la décentralisation. Si 89 BDP déclarent faire de la formation en 1996, la diversité des actions entreprises rend très difficile une comparaison chiffrée. Tout

au plus peut-on observer quelques types généraux.

La formation ABF, tout d'abord, est en expansion : dix-sept établissements y participaient selon le *Guide des BCP 1990* et vingt-cinq selon l'édition de 1997. Elle semble avoir connu un renouveau à partir de la normalisation de la durée de son enseignement – environ 120 heures de cours au lieu de 60 auparavant – et de la reconnaissance du diplôme par le ministère du Travail, en 1993. Traditionnellement installés dans les bibliothèques municipales, les centres de formation sont de plus en plus pris en charge par les BDP.

Créés d'abord en région Rhône-Alpes, sous l'appellation Olivre, des stages spécifiquement destinés aux correspondants des BDP ont également vu le jour. Institués en réaction contre la formation ABF, jugée trop traditionnelle et pas assez concrète, ils en ont conservé la durée d'origine – dix jours, soit environ 60 à 80 heures. Ce type de formation s'est ensuite largement répandu dans la France entière. A ces formations longues s'ajoutent souvent des formations plus courtes, qu'il s'agisse de journées thématiques ou d'ateliers pratiques, dans les bibliothèques du réseau.

Une décennie de communication

La première décennie de la décentralisation des BDP correspond à une époque de communication et les bibliothèques n'y ont pas échappé. Le fait le plus marquant réside sans aucun doute dans l'appropriation du nom. L'État léguait aux conseils généraux des « bibliothèques centrales de prêt des départements ». Pourtant, dès 1986, certains établissements étaient rebaptisés « bibliothèque départementale de prêt », « bibliothèque départementale », voire « médiathèque départementale ».

L'État finit par donner raison à l'usage et la loi du 13 juillet 1992 a officialisé l'expression « bibliothèque départementale de prêt », qui est la plus généralement utilisée actuellement. La suppression du complément « de prêt » manifeste souvent la volonté d'affirmer que le prêt de documents n'est qu'une des missions, non exclusive, de l'établissement. Cas ultimes d'appropriation, deux BDP ont un nom bilingue, en français et en breton, et une autre a décidé en 1996, année anniversaire, de prendre André Malraux comme éponyme.

La communication événementielle, très visible lorsqu'elle est organisée, reste peu répandue. En revanche, les BDP se sont généralement bien intégrés dans les chartes graphiques des départements et sont de bons supports de diffusion du logo du conseil général. Parfois, le bibliobus devient une grande affiche roulante, voire une fresque mobile. Enfin, les bulletins de liaison sont en forte croissance : quinze en 1991 contre trente-sept en 1996. Leur qualité graphique est généralement bonne, sans aucun rapport avec les quelques feuilles ronéotypées des BCP d'avant 1980. Leur régularité de parution et leur qualité rédactionnelle sont plus hétérogènes.

Des aides diversifiées

Têtes de réseau, les BDP le sont aussi en participant à l'équipement des bibliothèques qui le composent. Dès 1983, l'État avait mis en place des crédits destinés à l'achat de mobilier de bibliothèque, qui était prêté pour une longue durée aux communes intéressées. Cette longue durée s'est souvent transformée en durée permanente et de nombreux départements ont continué cette pratique après 1986. On ne dispose d'aucune vue d'ensemble sur cette question, sauf depuis l'établissement de la part départementale du concours particulier. Une fois encore, ce sont des rai-

sons comptables qui ont permis d'obtenir des statistiques.

D'une façon plus générale, on peut cependant entrevoir une régression du dépôt permanent au profit de la subvention, la BDP se plaçant ainsi dans la logique des autres aides accordées par le conseil général aux communes. Outre l'équipement mobilier, ces subventions peuvent concerner la construction ou, plus rarement, l'informatisation, l'emploi de personnel professionnel ou l'équipement multimédia.

Les réseaux, raison d'être des BDP

On l'a répété à plusieurs reprises, les BDP sont des têtes de réseaux. Si cet article donne des idées générales, non fondées sur des données précises, cela vient du fait que ces réseaux sont encore trop mal connus. *Le Guide des BDP* a eu le mérite de la régularité, à défaut de celui du contrôle scientifique des données.

Les statistiques publiées par la DLL, après des années de retard chronique, voire d'absence totale, sont redevenues, en 1992, complètes, régulières et crédibles. Leur partie la plus faible concerne cependant les réseaux, qui sont pourtant la raison d'être des BDP. En 1995, seules dix-sept d'entre elles pouvaient indiquer la surface totale des bibliothèques de leur réseau, vingt-deux leur budget d'acquisition, vingt-trois leur nombre d'inscrits et de prêts, vingt-sept l'état de leurs collections et vingt-neuf la répartition de leurs correspondants entre les différents grades de la fonction publique et le bénévolat, qualifié ou non.

Nous avons donc tous à faire de gros efforts pour recueillir des informations et établir des évaluations si nous voulons avoir une meilleure connaissance du monde dans lequel nous évoluons.

Mai 1997